

que nos établissements de crédit sont des institutions admirables qu'il est pour ainsi dire impossible de rendre meilleurs. Ces airs de supériorité ne conviennent pas aux gens qui connaissent bien les défauts de l'organisation. L'auteur ajoute: Les cultivateurs ne sont pas à blâmer; ce ne sont pas des radicaux.

J'appelle l'attention de nos collègues sur ce passage, car je sais que nos amis de ce côté sont souvent considérés comme des radicaux et des bolchévistes prêts à tout conserver et à jeter le désordre dans l'industrie. Rien n'est plus faux. L'écrivain poursuit:

Ce sont des capitalistes eux-mêmes, intéressés et favorables à la bonne conduite des affaires et peu partisan de l'intervention gouvernementale dans le commerce. Ce qu'ils désirent, c'est la faculté de faire des emprunts à courts termes.

J'ajouterai qu'ils voudraient obtenir un crédit plus long que les banques ne sont disposées à leur accorder.

J'insiste pour dire que les cultivateurs, dans la masse, ne sont ni des radicaux ni des bolchévistes. Nulle classe n'est plus dévouée aux institutions et au bien du pays que celle des cultivateurs. Je rappellerai à ce sujet la grève de Winnipeg qui fit perdre la tête à quelques-uns. On se rassura en disant: Heureusement, les cultivateurs vont sauver espoir? Parce que la classe agricole est l'élément le plus conservateur du Dominion. Des changements vont avoir lieu, quoi qu'on fasse. Quel que soit le scrutin de tout à l'heure, je prédis qu'avant dix ans la loi des banques sera améliorée. L'aspect le plus important de la question c'est que la distribution du crédit est concentrée en quelques mains. Nos collègues ont-ils pris la peine de réfléchir à la puissance que donne la possession de l'argent? Si le crédit est réuni dans quelques mains les hommes qui en disposent seront maîtres de faire et de défaire nos institutions industrielles. C'est une situation que pour ma part je trouve dangereuse.

J'ai été grandement intéressé par le discours de notre collègue de Springfield (M. Hoey). Comme moi il se recuse pour discuter la question monétaire, difficile à comprendre, à cause de complexité. Pourtant, je pense en connaître assez pour dire que la banque et la finance sont des rouages internationaux et dépassent réellement les limites de la Confédération.

Je ne me propose pas de parler bien longtemps sur la question, pour la raison que je ne l'ai pas étudiée. Néanmoins, la demande formulée par notre groupe est, à mon jugement, raisonnable. Nous ne proposons rien d'extraordinaire; nous ne visons pas à nuire

au monde industriel. Les gens d'affaires peuvent être sûrs que la Chambre n'entreprendra rien de trop radical. Il n'y a aucun danger que d'ici plusieurs années les exploitations actuelles soient troublées.

Le Gouvernement et ses amis n'ont prêté que peu d'attention aux pétitions qui lui ont été envoyées de l'Ouest, de deux Assemblées provinciales et d'une grande société agricole, pour les prier d'ajourner la revision à une autre année ou du moins que les chartes ne soient renouvelées que pour un an. L'honorable député d'Halifax (M. Maclean) nous a reproché de ne pas avoir formulé nos raisons. Nous en avons mentionné plusieurs. Nous avons dit que le besoin se fait sentir d'un système de crédit rural: nous n'avons aujourd'hui que les facilités ordinaires accordées par les banques.

Le Gouvernement ne nous a pas fait connaître ses projets. J'ai été désappointé de ce que le ministre des Finances n'ait pas cru devoir nous informer si le Gouvernement songeait à organiser le crédit rural qui, ferait bénéficier le cultivateur de prêts à échéance de trois à quatre ans. Si la nouvelle loi des banques était adoptée, il faudrait renoncer à obtenir d'ici longtemps un système de crédit rural sous la dépendance des lois du Dominion.

Je m'abstiendrai de pousser plus loin, pour la raison que je me sens pas suffisamment renseigné. Je n'ai pu assister aux délibérations du comité et n'ai pas entendu les témoins qui ont déposé. Je ne vois rien de raisonnable dans la proposition de renouveler les chartes des banques pour un an seulement.

Je suis certain que les députés de l'autre côté de la Chambre ne comprennent pas l'opinion publique de l'Ouest. La déclaration de l'honorable député de Springfield (M. Hoey) que le gouvernement avait déjà reçu une décharge est parfaitement vraie, et la seconde décharge pourrait lui être fatale.

M. EVANS: Il existe plusieurs raisons pour amender l'article 5. Nous nous apercevons depuis plusieurs années, je crois, que notre système de banque canadienne ne répond pas convenablement aux besoins et aux intérêts de tout le Dominion. C'est particulièrement vrai au sujet de l'industrie importante de l'agriculture. Comme je suis intéressé dans cette industrie j'essayerai de donner quelques raisons pour justifier qu'on remette à une autre année la revision de la loi. Le comité de la banque a obtenu une masse de témoignages qui, s'ils étaient convenablement analysés et examinés par des hommes